



GEST

Grand Est Santé au Travail

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

**GRAND EST
SANTÉ TRAVAIL**



Édito



*Jean-Claude
Schurch*

2025 marque une nouvelle étape pour GEST (Grand Est Santé Travail) qui célèbre cette année ses 7 ans d'existence et d'engagement au service des salariés et des entreprises de notre Région. Née de la volonté des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) du Grand Est, notre initiative incarne toujours la même ambition : **fédérer nos expertises, mutualiser nos moyens et innover ensemble pour améliorer la santé au travail.**

Aujourd'hui, GEST rassemble les **18 SPSTI** du Grand Est, couvrant un territoire économique dynamique et diversifié. Grâce à cette collaboration unique, nous accompagnons plus de **1 700 000 salariés** dans la protection et la promotion de leur santé au travail.

2025 a marqué une année de transformation et d'innovation pour Grand Est Santé Travail :

- Nous avons élargi et affiné notre offre de services, afin de répondre avec toujours plus de précision aux besoins des entreprises et des salariés, dans un environnement professionnel en pleine mutation.
- La démarche de certification, engagée en 2024, s'ancre désormais dans nos pratiques quotidiennes, consolidant la qualité et la transparence de nos interventions, en pleine conformité avec la loi du 2 août 2021.
- Nos métiers évoluent pour mieux anticiper les défis de demain : prévention des risques émergents, adaptation aux nouvelles formes de travail et intégration des technologies innovantes.
- Notre transition numérique s'accélère, avec le déploiement d'outils sécurisés et performants, conçus pour faciliter le quotidien de nos adhérents.

Pourtant, les défis restent nombreux : l'élargissement de nos missions, avec l'intégration de nouvelles visites médicales, s'inscrit dans un contexte de pénurie croissante de ressources médicales. Face à cette réalité, nous redoublons d'efforts pour garantir une santé au travail performante, accessible et innovante, en optimisant nos organisations et en développant de nouveaux partenariats.

Ce rapport d'activité 2025 témoigne de l'énergie et de la créativité déployées par les équipes des SPSTI du Grand Est. Je tiens à saluer leur engagement quotidien, qui permet de concrétiser nos missions et de faire de GEST un acteur incontournable de la santé au travail en région.

***Ensemble, continuons d'unir nos forces
pour préserver ce bien précieux qu'est la santé au travail.***

Bonne lecture !



Sommaire

3

Mot
du Président

6

GEST,
Grand Est Santé Travail

8

Les missions
des SPSTI

10

Nos moyens pour
mener à bien
nos missions

14

Nos adhérents,
le public visé par
toutes nos actions

16

Notre activité de
prévention au cœur
des entreprises
du Grand Est

18

Long Format
Une Région, un réseau,
des actions

26

Notre activité de suivi
individuel des salariés
du Grand Est

30

Démarche collective
de la qualité pour
le réseau GEST

32

Et en 2026 ?

34

Un travail constant
en partenariat

37

Remerciements



GEST GRAND EST SANTÉ TRAVAIL

Pourquoi GEST ?

Promouvoir la santé au travail au bénéfice des entreprises et collectivités adhérentes des services de prévention et de santé au travail de la région Grand Est : telle est la raison d'être de GEST et ce qui l'anime au quotidien.

Les actions de GEST s'articulent autour de 3 piliers fondateurs

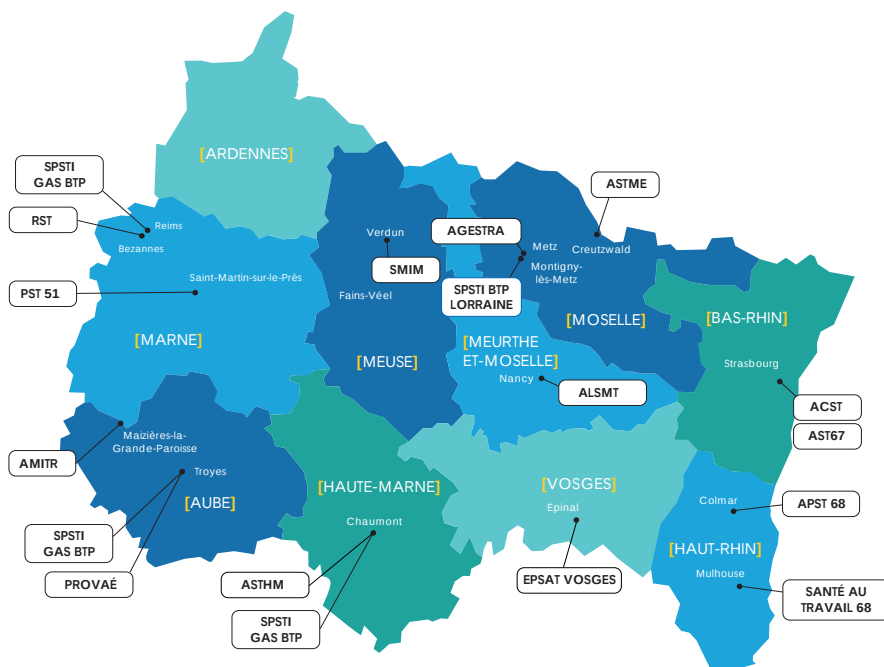
FAVORISER
les échanges

ORGANISER
des actions
de communication
et de promotion de la
santé au travail

MUTUALISER
les moyens

Les acteurs de Grand Est Santé Travail

18 Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises [SPSTI] sont présents sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

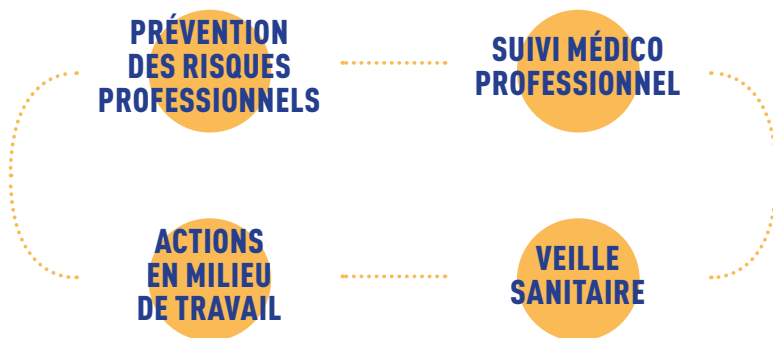


A close-up, profile view of a worker wearing a yellow hard hat and a yellow high-visibility vest over a dark long-sleeved shirt. The worker is holding and looking at a tablet computer. In the background, another worker in similar attire is visible, working in a factory environment with large windows and industrial equipment.

LES MISSIONS DES SPSTI

La santé au travail est la seule discipline qui allie la connaissance de l'état de santé des salariés et la connaissance des situations de travail. Voilà ce qui fait notre expertise.

Les SPSTI oeuvrent au quotidien pour remplir 4 missions qui sont au coeur de leur activité



Nos missions

Nos missions, en tant que Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), sont inscrites dans une offre socle depuis la loi du 2 août 2021 pour garantir au quotidien un suivi continu de l'état de santé des salariés et assurer la prévention des risques professionnels.

QUELLES SONT CES MISSIONS ?

L'ensemble des équipes pluridisciplinaires du Grand Est mènent 4 missions :

Agir en entreprise

Nous agissons au cœur des entreprises et les accompagnons sur le terrain dans le but de réduire les risques professionnels suivant leurs secteurs d'activité.

Surveiller l'état de santé

Nous assurons le suivi des salariés dans leur globalité en prenant en compte les risques auxquels ils sont exposés, leurs effets, l'âge et le poste de travail.

Nous travaillons en équipe pluridisciplinaire afin de prévenir ou de réduire les effets d'exposition aux facteurs de risques professionnels et ainsi éviter toute altération de l'état de santé de la plus grande majorité des travailleurs. Nous contribuons au maintien en emploi des salariés afin d'anticiper le risque de désinsertion professionnelle dans l'entreprise.

Conseiller

Nous conseillons 261 000 entreprises et leurs représentants sur le territoire pour les aider à évaluer et à prévenir les risques professionnels de leurs salariés.

Nous analysons l'impact que peuvent avoir les changements d'organisation au travail et prêtons attention aux conditions de santé et de sécurité des travailleurs pour les aider à les améliorer.

Réaliser une veille sanitaire

Nous contribuons aussi à la traçabilité des expositions professionnelles et nous réalisons une veille sanitaire pour mieux appréhender les enjeux de demain.



**NOS MOYENS
POUR MENER À BIEN
NOS MISSIONS**

Les chiffres clés



1 712 971
salariés suivis

260 719
entreprises adhérentes



1 355
collaborateurs

Pour mener à bien leurs missions, les SPSTI s'appuient sur **des experts et des compétences complémentaires au service de la prévention** en entreprise.

Les ressources médicales et paramédicales sont **des ressources rares** et le Grand Est n'échappe pas à ce constat national et partagé dans toutes les spécialités médicales.

Pour pallier cette pénurie de ressources, les SPSTI accueillent depuis plusieurs années des médecins en reconversion bénéficiant d'une formation complémentaire de 4 ans à la santé au travail.

Les services de prévention et de santé au travail peuvent s'appuyer également sur **l'engagement des médecins en cumul emploi retraite** et des internes en médecine du travail.

Le **travail en équipe pluridisciplinaire** permet de déployer les ressources en fonction des besoins des entreprises et de leurs salariés. Médecins, infirmiers, préventeurs, ergonomes, psychologues du travail, ingénieurs en risque chimique, assistants sociaux... travaillent en équipe dont l'animation et la coordination est assurée par le médecin du travail.

Dans le Grand Est, le suivi des entreprises et de leurs salariés est assuré par :

292

médecins du travail,
collaborateurs médecins et autres
médecins en formation, soit 248 ETP

250

**infirmiers
en santé au travail**
soit 240 ETP

205

**intervenants en
prévention des risques
professionnels**

ergonomes, psychologues du travail,
ingénieurs en risque chimique, HSE,
techniciens...
soit 197 ETP

419

**assistantes médicales
et assistantes équipe
pluridisciplinaire**

soit 385 ETP

191

**collaborateurs des
services supports**

soit 165 ETP

L'offre socle : les 3 enjeux principaux en santé travail



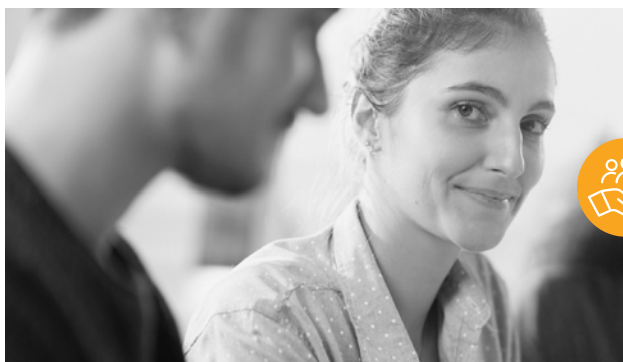
La prévention des risques professionnels

Connaître et identifier
les situations de travail
pour agir et soutenir de manière
proactive les entreprises



Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs

Accompagner chaque salarié
tout au long de sa vie
professionnelle par un dispositif
médical complet et adapté



La prévention de la désinsertion professionnelle

Anticiper le risque de perte
d'emploi et maintenir le salarié
dans le monde du travail en
cohérence avec son état
de santé

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un ensemble commun et homogène de services au niveau national de la part des Services de Prévention et de Santé au Travail, appelée **offre « socle »**.

Depuis 1946, l'évolution de la médecine du travail à la prévention et santé au travail a placé la prévention au cœur des missions des SPSTI. Après une succession de réformes, la connaissance de toutes les missions des SPSTI pour ses bénéficiaires (travailleurs, entreprises et collectivités) demeure une problématique et un enjeu de taille. Tout le monde connaît la santé au travail mais sans en saisir forcément l'étendue des activités ni la diversité des interventions de ces associations aux équipes pluridisciplinaires.

La prévention des risques professionnels

L'entreprise doit assurer la sécurité de ses travailleurs et protéger leur santé physique et mentale. En la matière, **le SPSTI est LE partenaire clé !** Il accompagne l'entreprise et ses acteurs dans l'identification des risques professionnels et les conseille dans la mise en place d'une prévention adaptée via différentes actions en milieu de travail réalisées par des équipes pluridisciplinaires. Ex. : identification des risques professionnels avec la réalisation de la fiche d'entreprise, aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), sensibilisations collectives, aménagements de poste, accompagnement sur un risque spécifique (chimique, troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux, conduites addictives, etc), participation à la diffusion de messages en santé publique...

Objectif : connaître et identifier les situations de travail pour agir et accompagner de manière proactive chaque adhérent.

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs

Mission historique des SPSTI, le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel à travers l'ensemble des visites médicales ou des entretiens infirmiers prévus par la réglementation. L'objectif est de protéger les salariés de toute altération de leur santé du fait de leur travail en instaurant un suivi individuel adapté à leur âge, leur état de santé, leurs conditions de travail et aux risques professionnels auxquels ils sont exposés.

Les suivis individuels en santé au travail s'adaptent à tous les profils tout au long de leur carrière professionnelle lors de chaque visite : embauche, suivi périodique, pré-reprise, reprise, à la demande, mi-carrière, postexposition, fin de carrière, rendez-vous de liaison.

La prévention de la désinsertion professionnelle

Le dernier axe est un véritable enjeu actuel : il s'agit du maintien en emploi avec la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP). En effet, l'usure professionnelle, la survenue d'un problème de santé ou d'un accident peut remettre en cause la capacité d'une personne à travailler avec pour conséquence potentielle l'inaptitude totale ou partielle au poste de travail. Alors autant anticiper !

C'est pourquoi les SPSTI mettent en œuvre et animent des cellules opérationnelles pour accompagner les salariés présentant un risque à plus ou moins long terme de perte d'emploi en raison de leur état de santé. Ces cellules permettent aux entreprises d'accéder directement à une expertise spécialisée en PDP : alerte, analyse, accompagnement, collaboration avec des partenaires externes. La composition des cellules est pluridisciplinaire et repose sur des compétences techniques et médicales. Elles peuvent être directement sollicitées par l'employeur, le salarié ou le médecin du travail.

Les SPSTI de GEST s'adaptent à un monde du travail en constante évolution et conduisent des actions concrètes en cohérence avec les initiatives de responsabilité sociétale des 260 719 entreprises suivies dans le Grand-Est.

Plus d'information sur www.association-gest.org

A photograph showing two people shaking hands in a firm grip. The person on the left has a light skin tone and is wearing a light blue shirt. The person on the right has a darker skin tone and is wearing a green button-down shirt. The background is a blurred office environment with computer monitors and desks.

**NOS ADHÉRENTS,
LE PUBLIC VISÉ PAR
TOUTES NOS ACTIONS**

**En 2025, les adhérents
des Services de
Prévention et de
Santé au Travail
Interentreprises dans
le Grand Est, ce sont :**



260 719

entreprises tous secteurs
d'activité confondus,
entreprises de travail
temporaire compris

1 712 971
salariés



71 573

intérimaires ont
été suivis



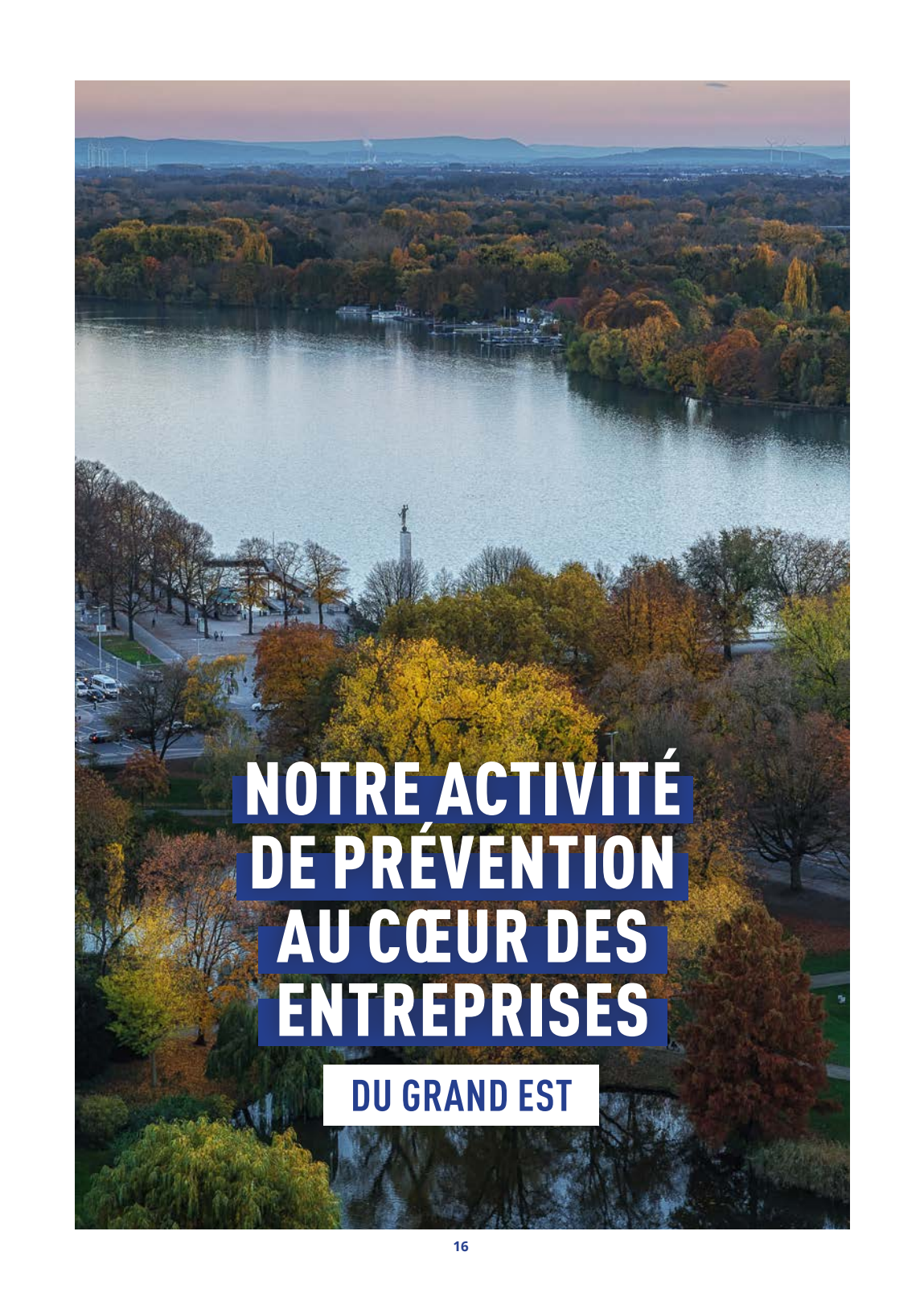
98%

des entreprises emploient
moins de 49 salariés



Certains services interentreprises ont un agrément spécifique pour assurer le suivi individuel des **intérimaires**, qui oblige à une organisation un peu différente pour répondre rapidement aux visites d'embauche et ainsi participer à la mise en emploi des intérimaires.

Développer une culture de prévention auprès des TPE-PME fait partie des enjeux en santé au travail.

An aerial photograph of a large lake, likely Lac Beauport, surrounded by dense forests with vibrant autumn foliage in shades of yellow, orange, and red. In the distance, a city skyline is visible under a soft, hazy sky at sunset or sunrise. A small monument stands on the shore of the lake. The text "NOTRE ACTIVITÉ DE PRÉVENTION AU CŒUR DES ENTREPRISES" is overlaid in white, bold, sans-serif capital letters on a dark blue background.

NOTRE ACTIVITÉ DE PRÉVENTION AU CŒUR DES ENTREPRISES

DU GRAND EST

Conseiller, informer, sensibiliser : tel est notre quotidien

... et en toute occasion, que ce soit dans le suivi individuel, en CSE, en visite d'entreprise, en atelier ou en formation : conseils sur des sujets de santé au travail, des questions techniques, d'ergonomie, méthodologiques ou encore juridiques... et sur tous les sujets de santé au travail : **troubles musculo-squelettiques, risques chimiques, risques psycho-sociaux, aménagements de poste, addictions...** Les rapports restitués aux entreprises contiennent également des propositions d'axes d'amélioration à prendre en compte par les entreprises.

Les équipes pluridisciplinaires et les équipes de prévention réalisent de nombreuses actions au cœur même de l'entreprise. **C'est auprès des dirigeants, des instances représentatives du personnel et des salariés que les messages de prévention sont portés.**

Près de 58 000 actions en entreprise ont été réalisées.

Elles s'articulent principalement autour de :



16 580

analyses ou études
de postes de travail



13 153

fiches
d'entreprises



2 150

participation
à des CSE

+ 11 500
conseils en
entreprise

+ 2 000
actions de
sensibilisation



Journée régionale du réseau EVREST Grand Est

Au quotidien, les équipes médicales participent au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles, ainsi qu'à la veille sanitaire.

➤ Dans ce cadre, elles contribuent également au dispositif EVREST - ÉVolutions et RELations en Santé au Travail - : il s'agit d'un observatoire national qui permet d'analyser et de suivre, dans le temps, les différents aspects du travail et de la santé des salariés.

Le jeudi 3 avril 2025, la journée régionale organisée par GEST et le réseau EVREST s'est tenue au Centre Prouvé de Nancy, et a réuni plus de 110 participants.

➤ Cet événement a suscité un vif intérêt, montrant l'engagement des 18 services de prévention et de santé au travail du Grand Est autour des enjeux de l'épidémiologie.



Journée Régionale du réseau EVREST Grand Est - Nancy - Avril 2025

Grande Cause nationale 2025 : Parlons santé mentale !

#

**LA SANTÉ des dirigeants,
un nouvel axe pour les Services du Grand Est**



Matinée dédiée à la santé et à l'équilibre du dirigeant - AGESTRA - Octobre 2025

>> METZ

La santé des dirigeants au cœur des échanges

En octobre 2025, AGESTRA a réuni plusieurs dirigeants pour une matinée dédiée à la santé et à l'équilibre du dirigeant.

Un sujet essentiel, encore trop souvent peu abordé, qui a suscité un fort intérêt et de riches échanges tout au long de l'évènement.

**Des témoignages au service du partage
d'expériences, une discussion ouverte :**

Les témoignages de Dominique Ackermann, Directeur Général de Maxilor, et de Laetitia Burckhart, Gérante d'Impretex et Présidente d'APESA 57, ont ouvert la discussion avec

sincérité, en abordant sans détour les réalités du quotidien des dirigeants, leurs difficultés mais aussi les ressources mobilisées pour préserver leur équilibre.

La table ronde animée par AGESTRA a permis d'approfondir ces enjeux, en croisant expériences de terrain et regards d'experts en santé au travail. Les échanges, nourris par les questions des participants, ont mis en lumière l'importance de rompre l'isolement et de prendre en compte la santé mentale des dirigeants.

>> **SPST BTP GAS & LORRAINE**

Un engagement renforcé avec l'Observatoire AMAROK

Un partenariat actif avec les SPST BTP GAS & LORRAINE

La santé mentale des dirigeants constitue aujourd'hui un enjeu majeur de prévention, en particulier dans le secteur du BTP, où les responsabilités économiques, humaines et réglementaires sont fortes. Conscients de cette réalité, les SPST BTP GAS & LORRAINE se sont engagés aux côtés de l'Observatoire AMAROK, référence nationale en matière de santé psychologique des travailleurs non-salariés, afin de proposer un dispositif structuré et adapté aux besoins des dirigeants adhérents.



Cet engagement s'est concrétisé par la participation à la 9^{ème} rencontre avec l'Observatoire AMAROK, organisée le 19 novembre 2025.

Cette journée d'échanges a été consacrée au dispositif de prévention et d'accompagnement mis en place pour les adhérents des services SPST BTP GAS & LORRAINE, avec un focus particulier sur la détection précoce des situations de fragilité psychologique chez les dirigeants.

Cette rencontre a également favorisé le partage de bonnes pratiques et le renforcement des synergies entre les acteurs de la prévention.

En complément, un webinaire a été organisé le 24 septembre 2025 à l'attention des dirigeants des entreprises des SPST BTP GAS & LORRAINE. Il a présenté de manière concrète le dispositif, ses modalités d'accès ainsi que son rôle dans la prévention de l'isolement et du stress au sein des entreprises.

Grâce à ces initiatives, les SPST BTP GAS & LORRAINE réaffirment leur engagement pour une prévention durable de la santé mentale des dirigeants, en partenariat avec l'Observatoire AMAROK, afin de soutenir ceux qui sont au cœur de la performance des entreprises du BTP.

#

LA SANTE MENTALE en ENTREPRISE
Le succès des rencontres en Grand Est !

>> NANCY

Conférence “Un psy’ truc en plus pour votre entreprise”



L'ALSMT a eu plaisir d'accueillir plus de 200 participants lors de sa conférence annuelle dédiée à la santé mentale au travail, organisée le 17 juin 2025 à la Maison Régionale des Sports.

12 intervenants se sont succédés tout au long de l'après-midi pour partager leur expertise et proposer des pistes d'action concrètes. Trois heures d'échanges riches ont permis de

s'interroger, de réfléchir collectivement et de débattre des enjeux actuels liés à la santé mentale dans le monde du travail.

Ce moment a mis en lumière des enjeux essentiels : prévention, repérage des signaux faibles, articulation entre performance et bien-être ainsi que le rôle du collectif.



>> MULHOUSE

La santé mentale comme fil rouge

En 2025, Santé au Travail 68 a poursuivi et renforcé son engagement en faveur de la prévention des risques psychosociaux et de la promotion de la santé mentale au travail. Dans ce cadre, une semaine thématique dédiée à ce sujet a été organisée du 13 au 17 octobre 2025, avec pour objectif de sensibiliser les managers, dirigeants et salariés aux leviers essentiels du bien-être mental et psychologique en milieu professionnel.

Un contenu thématique était proposé chaque jour de la semaine :

- **La nutrition** comme facteur clé d'équilibre mental au travail
- **L'activité physique** au service de la prévention du stress et des TMS
- **La santé mentale des dirigeants** avec l'outil d'évaluation de la santé mentale développé par

l'Observatoire Amarok

- **Les conduites addictives** et leurs répercussions dans le cadre professionnel
- **Un webinaire sur la santé mentale au travail** pour mieux comprendre les déterminants de la santé mentale dans le monde professionnel. Stress, organisation du travail, équilibre vie professionnelle/vie personnelle...

Afin de toucher un public large et diversifié, Santé au Travail 68 a mobilisé des supports variés et complémentaires : vidéos pédagogiques, podcasts et webinaires animés par des professionnels. Ces actions ont permis de diffuser des repères pratiques et des conseils, de favoriser la prise de conscience et d'accompagner les entreprises dans une démarche durable de prévention et de qualité de vie et des conditions de travail.

>> EPINAL

“Penser la santé mentale en entreprise ? C'est OK !”



EPSAT Vosges a organisé une matinée d'échanges et d'information pour ses adhérents.

L'objectif ? Explorer ce sujet sous tous ses angles, de l'approche individuelle à la dimension collective.

Au programme :

- Mieux comprendre les enjeux globaux.
- Rappeler les rôles clés du Service de Prévention et de Santé au Travail (SPSTI) dans l'accompagnement des entreprises.
- Une attention particulière portée à la santé mentale des dirigeants, souvent passée sous silence.

Cette matinée a permis de présenter des outils et solutions concrets, par exemple :

- Comment accompagner le maintien en emploi en cas de problématique de santé mentale.
- Le soutien social des salariés comme levier contre des difficultés personnelles impactant leur travail.
- La formation aux Premiers Secours en Santé Mentale, un formidable outil pour le collectif !
- L'intégration des risques psychosociaux dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

En résumé : Une matinée riche en échanges, qui a confirmé l'engagement d'EPSAT Vosges à améliorer la qualité de vie au travail, en plaçant la santé mentale au cœur des priorités.

“Santé & Sécurité des intérimaires, agissons ensemble !” : un engagement régional renforcé

En 2025 / début 2026, GEST s'est pleinement mobilisé aux côtés du PRST 4 Grand Est et du FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) pour organiser une campagne itinérante dédiée à la santé et à la sécurité des intérimaires.

Cette action d'envergure, déployée sur 11 étapes départementales à travers tout le Grand Est, a permis de **rassembler** des agences d'emploi, des entreprises utilisatrices, des experts et partenaires institutionnels, acteurs de la prévention, **pour débattre des enjeux** de la coopération entre chacun **et faire émerger des solutions concrètes pour mieux protéger les salariés intérimaires.**

Au total, **plus de 700 participants** ont été accueillis sur les différentes étapes, autour d'échanges, de retours de bonnes pratiques et de présentations interactives. GEST a assuré la communication, l'accueil et la coordination opérationnelle des

événements, garantissant un accueil optimal des rencontres, une visibilité de la campagne et une mobilisation cohérente des acteurs.

La forte participation observée tout au long de la tournée confirme l'intérêt des acteurs de l'intérim et l'importance d'une approche collective pour renforcer la culture sécurité dans les parcours professionnels des intérimaires.

Grâce à cette campagne régionale structurée et collaborative, les SPSTI de GEST ont consolidé leur rôle d'acteurs incontournables de la prévention aux côtés d'autres partenaires régionaux : DREETS, CARSAT, OPPBTP, FASTT, AGEFIPH, PRISM'EMPLOI, MSA

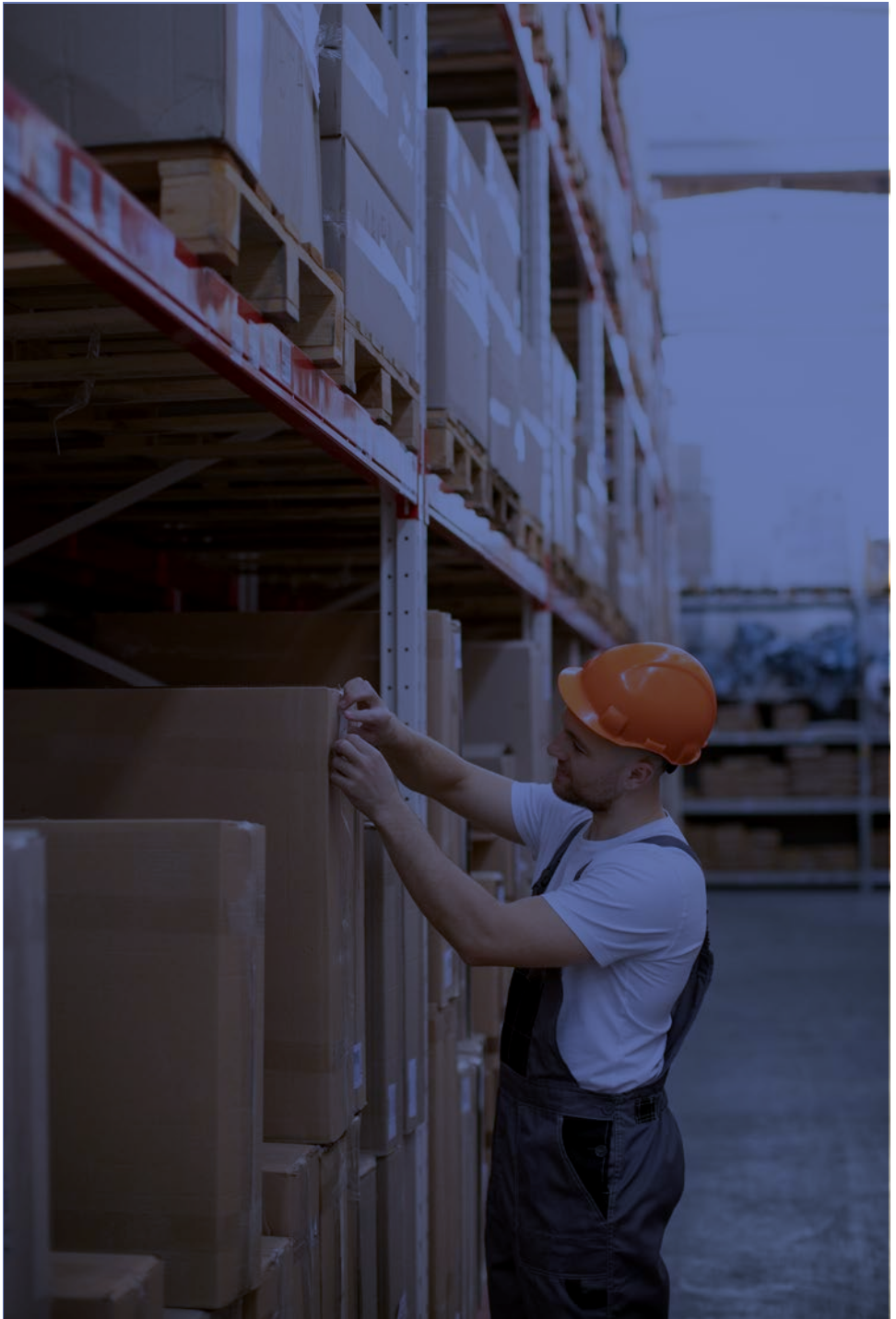
**Santé et
sécurité des
intérimaires
Agissons
ensemble !**

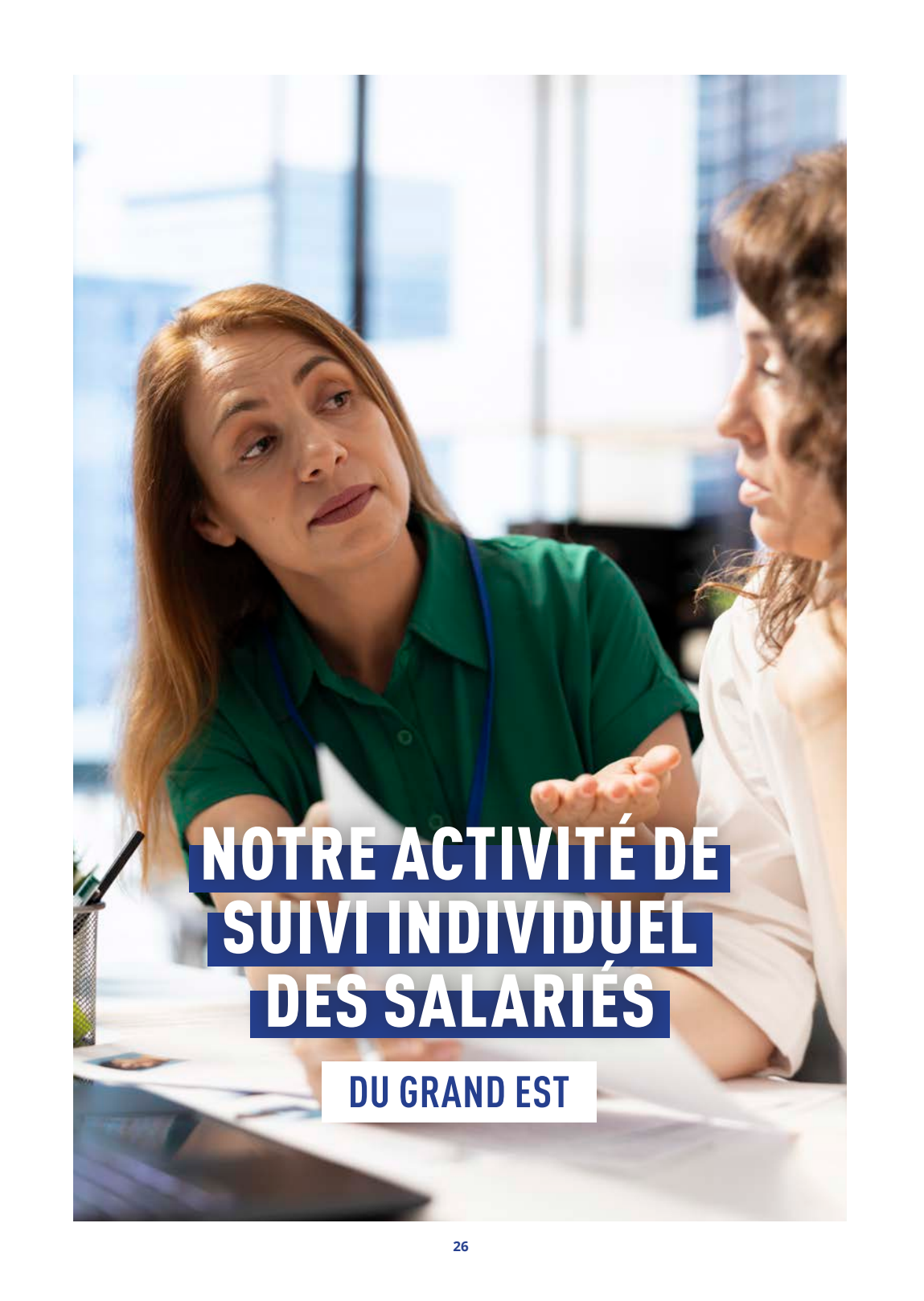




- Agence d'emploi
- Entreprise utilisatrice
- Préventeur, QHSE
- Acteur relais de l'intérim

**11 RDV près de chez vous
dans le **Grand-Est** !**





NOTRE ACTIVITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS

DU GRAND EST

Répartition des salariés déclarés en 2025

Selon la nature des risques auxquels ils sont exposés, les salariés bénéficient d'un suivi individuel simple (SI), renforcé (SIR) ou adapté (SIA).



70%

des salariés sont déclarés en Suivi Individuel



20%

des salariés sont déclarés en Suivi Individuel Renforcé



10%

des salariés sont déclarés en Suivi Individuel Adapté

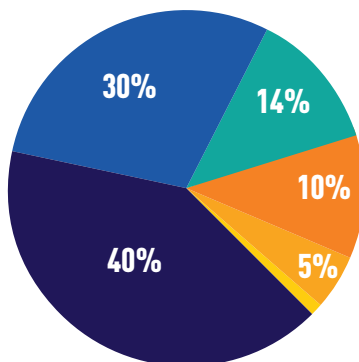
Dans le cadre de leurs activités, nos équipes effectuent différents types de suivi en fonction des risques professionnels, de l'âge et de l'état de santé du salarié.

Notre activité consiste à assurer **des visites d'information et de prévention, des examens médicaux d'aptitude**, ainsi que d'autres types de visite médicale (de reprise, de pré-reprise, à la demande, de fin carrière...).

40% des visites réalisées concernent des visites d'embauche et 30% des visites périodiques.

- **40 %** | **235 814** - Visites d'embauche
- **30 %** | **181 921** - Visites périodiques
- **14 %** | **80 548** - Visites à la demande
- **10 %** | **58 285** - Visites de reprise
- **5 %** | **30 883** - Visites de pré-reprise
- **1 %** | **6 752** - Autres (visite post-exposition / de fin de carrière, visite sur pièces...)

Répartition des visites médicales



Ces chiffres sont stables d'une année sur l'autre.

Visite d'information et de prévention

Les salariés non exposés à des risques particuliers bénéficient d'une visite d'information et de prévention effectuée par l'un de nos professionnels de santé, sous protocole avec le médecin du travail. Cette visite permet d'interroger le salarié sur son état de santé, de déterminer la compatibilité avec le poste, de l'informer sur les risques éventuels auxquels son poste de travail l'expose, de le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

Certains salariés bénéficient d'un suivi individuel adapté à l'issue de la visite médicale de prévention et d'information, dont les travailleurs de nuit, les travailleurs handicapés, les travailleurs titulaires d'une pension d'invalidité, les travailleurs de moins de 18 ans et les femmes enceintes venant d'accoucher ou allaitantes. Un suivi individuel adapté s'impose aussi aux salariés dont l'état de santé, l'âge, les conditions de travail ou les risques professionnels auxquels ils sont exposés le nécessitent.

Suivi individuel renforcé

Les salariés dont le suivi individuel est renforcé (donc en présence d'un risque professionnel figurant à l'Art. R. 4624-23 du Code du travail) bénéficient d'un **examen médical d'aptitude**. Ce type de suivi permet de s'assurer que l'état de santé du salarié est compatible avec les exigences et les contraintes de son poste de travail.

Visite à la demande

Une visite à la demande peut être organisée et réalisée par le médecin du travail au bénéfice du salarié : à la demande de l'employeur, du salarié, ou d'un médecin (conseil, traitement, du travail).

Cette visite représente 14% de notre activité.

Visite de pré-reprise

La visite de pré-reprise permet d'identifier le plus précocement possible les difficultés liées à l'état de santé du salarié et d'envisager les solutions, alors qu'il est encore en arrêt de travail. En fait, elle permet au médecin du travail de préconiser des aménagements et des adaptations du poste de travail, de rechercher la possibilité d'un reclassement ou de proposer des formations professionnelles à organiser en vue de faciliter le reclassement ou la réorientation professionnelle.

C'est la visite qui mérite d'être la plus connue des salariés !

Cette visite représente 5% de notre activité.

Visite de reprise

La visite de reprise, demandée par l'employeur, permet d'évaluer l'aptitude du salarié à reprendre son poste. Le médecin du travail peut préconiser l'aménagement, l'adaptation du poste ou le reclassement du salarié en cas d'aptitude.

Cette visite représente 10% de notre activité.

Visite de mi-carrière

La visite de mi-carrière a pour but de contribuer à **lutter contre la désinsertion professionnelle**.

Elle est destinée à **tous les salariés**.

Elle doit intervenir à une échéance déterminée par accord de branche ou à défaut, durant l'année civile du **45^{ème} anniversaire du salarié**.

Cette visite permet :

- » d'établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur, à date, en tenant compte des expositions à des facteurs de risques professionnels auxquels il a été soumis :
- » d'évaluer les risques de désinsertion professionnelle, en prenant en compte

l'évolution des capacités du travailleur en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé

- » de sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et sur la prévention des risques professionnels.

Le médecin du travail peut proposer, par écrit et après échange avec le travailleur et l'employeur, des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou des mesures d'aménagement du temps de travail.

A la demande du salarié, le référent handicap (obligatoire dans les entreprises de 250 salariés et plus) peut participer à ces échanges. Le référent handicap est tenu à une obligation de discrétion quant aux informations à caractère personnel qu'il est amené à connaître.

Visite de fin d'exposition / départ mise en retraite

Cette nouvelle visite de fin d'exposition aux risques, de départ ou de mise en retraite vise à tracer les expositions passées d'un salarié à des risques particuliers pouvant avoir des effets sur sa santé.

En moyenne, un médecin à temps plein traite 50 inaptitudes par an.

>> Ces dossiers demandent une attention toute particulière et un travail en collaboration avec l'ensemble des autres acteurs.

**En 2025,
ont été réalisés
dans le Grand Est :**



600 000

**visites médicales
ou entretiens infirmiers**

1.5 % ont été réalisés en téléconsultation.



8 893

**salariés ont été déclarés
inaptes dans le Grand Est,**

soit 1.5% des salariés vus en consultation.
Ce chiffre est globalement stable et dans
la moyenne nationale.

A photograph showing several hands of different skin tones giving thumbs up, symbolizing approval or agreement. The hands are arranged in a cluster, with some in the foreground and others slightly behind. The background is a bright, out-of-focus indoor setting with light-colored walls and ceiling.

DÉMARCHE COLLECTIVE DE LA QUALITÉ POUR LE RÉSEAU GEST

En 2024, le collectif des responsables qualité de GEST a été constitué afin de favoriser un travail collaboratif visant à préparer les SPSTI du Grand Est à la SPEC 2217.

Objectif de 2025 ?

Travailler conjointement à la rédaction de plusieurs documents qualité comme la procédure de mesure de la satisfaction, la charte des mandataires ou encore un plan de communication qualité.

L'objectif est d'accélérer la démarche de rédaction pour les responsables qualité tout en partageant les bonnes pratiques.

Ce travail collectif s'est également accompagné de temps d'échanges sur des thématiques ciblées (RGPD, audit, veille juridique et réglementaire, formation, etc.) ou des outils de travail pratiques et efficaces (logiciels métiers, logiciels qualité...). ***Ce groupe favorise le partage d'expériences et permet à tous de se préparer au mieux à l'audit de certification de la SPEC 2217.***

Par ailleurs, le collectif des responsables qualité de GEST a construit une ***enquête régionale partagée*** afin de mieux identifier les besoins et les attentes en matière de santé au travail. Elle sera administrée une fois tous les deux ans et permettra à chaque SPSTI d'ajuster ses activités. Cette enquête a été déployée pour la première fois au cours du dernier trimestre 2025 (Cf enquête adhérents page 32).

La démarche commune de ce collectif GEST constitue un outil d'aide à la décision pour adapter les actions futures et renforcer la pertinence des services proposés sur le territoire du Grand Est.



Accélérer la rédaction de la démarche qualité



Favoriser le partage d'expériences



Renforcer la pertinence des services proposés

Retour sur l'enquête régionale 2025

Une grande enquête régionale a été lancée en 2025 après des nos adhérents.

1900 répondants - représentant 10 SPSTI

Connaissance générale de nos missions



96%
connaissent nos missions
de prévention des risques
professionnels

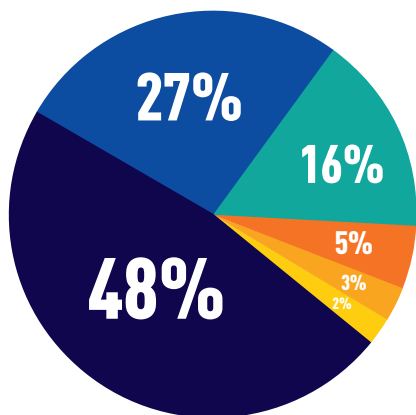


98%
connaissent nos missions
de suivi
de l'état de santé



seuls **54%**
connaissent nos missions
de prévention de la
désinsertion professionnelle

Typologie des répondants



- 48 % | 1 à 10 salariés
- 27 % | 11 à 49 salariés
- 16 % | 50 à 199 salariés
- 5 % | 300 salariés et +
- 3 % | 200 à 249 salariés
- 2 % | 250 à 299 salariés

Satisfaction globale

76%
de nos adhérents sont
satisfaits ou très satisfaits
des services rendus

Lorsqu'ils ont connaissance de toutes nos missions, deux priorités fortes émergent pour nos adhérents : l'accompagnement relatif au DUERP, ainsi qu'aux salariés en risque de désinsertion professionnelle.





ET EN 2026 ?

L'année 2026 s'ouvre sous le signe de la consolidation et de la responsabilité collective.

En 2025, tous les SPSTI du Grand Est se sont engagés dans une démarche qualité en vue d'améliorer leur qualité de service aux entreprises et aux salariés. Parmi eux, 60% sont désormais certifiés selon le référentiel SPEC 2217. Les autres SPSTI visent une certification en 2026.

La certification des SPSTI constitue une étape structurante. Elle incarne **un engagement fort en faveur de la qualité, de l'équité de service et de l'amélioration continue des pratiques.**

Pour nos adhérents, cette certification est un gage de fiabilité, de transparence et de confiance : elle garantit que l'accompagnement proposé par les SPSTI repose sur des **exigences communes**, des **processus maîtrisés** et une **volonté partagée** de répondre au plus près des besoins des entreprises et de leurs salariés.

Cette dynamique de qualité s'inscrit pleinement dans le **contexte de 2026**, année où la **santé mentale** est de nouveau érigée en cause nationale. Plus que jamais, la santé mentale s'impose comme un enjeu majeur du monde du travail, touchant aussi bien les salariés que les dirigeants. Charge, épuisement professionnel, isolement, perte de sens : ces réalités traversent tous les secteurs et appellent des réponses structurées, durables et adaptées aux réalités de terrain.

Conscients de ces enjeux, les SPSTI du Grand Est se mobilisent pour accompagner les entreprises dans la prévention des risques psychosociaux, le repérage des situations de fragilité et la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP). Par leur approche pluridisciplinaire, leur proximité avec les employeurs et leur connaissance fine des territoires, les SPSTI sont des acteurs clés pour faire de la santé mentale un **levier de performance humaine et collective.**

*Cette année encore, GEST et l'ensemble des SPSTI
du Grand Est réaffirment ainsi leur ambition : conjuguer exigence de
qualité, engagement au service des adhérents et actions concrètes en
faveur d'une santé au travail durable.*

*Ensemble,
faisons de 2026 une année d'engagements forts
et de progrès partagés en santé au travail !*



UN TRAVAIL CONSTANT EN PARTENARIAT

Les SPSTI travaillent en collaboration et en partenariat avec de nombreux acteurs du monde de santé et de la prévention. L'implication des professionnels dans le plan régional de santé au travail Grand Est montre bien que la complémentarité des regards est importante pour mener au mieux nos missions de prévention, dans un monde en perpétuel mouvement.

***Les services de prévention et de santé
au travail s'inscrivent dans un schéma
de coopération avec de nombreux partenaires***



*Sans oublier, le service de pathologie professionnelle, le service social,
la sécurité routière, l'Association Mon diagnostic de Prévention...*

Pour en savoir plus
sur le PRST4





Remerciements

Jean-Claude Schurch,
Président de GEST

2025 a été une année de transformation pour Grand Est Santé Travail (GEST). Nous tenons à remercier :

- **Les 18 SPSTI du Grand Est** et leurs équipes pour leur engagement au service de plus de **1,7 million de salariés**, leur adaptabilité face aux défis croissants et leur contribution à l'innovation en santé au travail.
- **Les Présidents et Directeurs** pour leur leadership, essentiel à la qualité et à la certification de nos actions.
- **Les entreprises et salariés** pour leur implication dans une **prévention co-construite**, au cœur de notre mission.
- **Nos partenaires** pour leur collaboration, renforçant ainsi notre capacité à innover et à répondre aux besoins évolutifs des entreprises et des salariés.
- **L'équipe communication** pour son travail créatif, qui valorise nos réalisations et notre dynamique collective.

Ensemble, nous faisons de la santé au travail une priorité accessible et innovante.

Les SPSTI qui ont participé à ce rapport : ACST, AGE TRA, ALSMT, AMITR, APST68, AST67, ASTHM, ASTME, BTP, EPSAT Vosges, Provaé, PST51, Santé au travail 68 et SMIM.



RESTONS CONNECTÉ !



<https://association-gest.org/>